

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE et le trois du mois de mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

**Présents** : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, BERNARD, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, CARMEL, TISSEYRE (présent à partir du point 2 de l'ordre du jour), PARRON.

**Absent(s)** : MM. PIERSON, LEFEBVRE, BERMOND, REBOUL

**Pouvoir(s)** : MM. LEFEBVRE à CARMEL

MM. PEYRICHOU Marie-France a été nommé(e) secrétaire.

**Début de la séance** : 20h00

## Délibérations

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2014**

Approuvé avec observations sur délibérations DETR 2015 et éclairage public SDED.

- ✓ **DETR 2015** : M. le Maire précise que l'introduction de la demande de DETR ne vaut pas présentation du projet de mise en accessibilité de la mairie. Il sera présenté au conseil municipal une fois l'avant-projet sommaire finalisé.
- ✓ **SDED** : La délibération acte **une intention de transfert** et s'engage à réserver les crédits d'étude nécessaires à l'audit. Le conseil municipal sera interrogé avant un éventuel transfert à l'issue de celui-ci.

### **N° 2015-01 Restauration scolaire – participation financière avec la Ville de Die**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que des enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune doivent poursuivre leur scolarité dans l'école primaire de la Ville de Die et prendre en conséquence leurs repas auprès du restaurant scolaire.

Considérant la nécessité de délibérer du fait de la présence d'un groupe scolaire et son restaurant sur la commune de Lus-la-Croix-Haute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ de participer financièrement à la restauration scolaire des enfants de la commune de Lus-la-Croix-Haute poursuivant leur cursus scolaire 2014/2015 sur la Ville de Die et ce, à hauteur de 4,34 € par repas.

### **N° 2015-02 Travaux desserte forêt communale canton de RASTEAU – demande de subventions**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de desserte communale de la forêt communale de Lus-la-Croix-Haute, canton de RASTEAU, instruit par l'Office National des Forêts (ONF). Le programme de travaux correspondant représente la somme de 76 500,00 € HT et peut être subventionné.

Considérant l'intérêt et la nécessité de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver le projet de rénovation de route, création de route, transformation de piste en route et création de piste tel que présenté et estimé à 76 500,00 € HT;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une aide publique auprès de l'état, l'Europe, le Conseil Général de la Drôme et autres sur la base d'un minima de 70% de participation financière ;
- de s'engager à financer le solde sans dépasser le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques au titre de cette opération ;
- de s'engager à inscrire sur le budget correspondant les sommes nécessaires à l'entretien de l'infrastructure nouvelle (entretien courant) ;
- de désigner l'ONF agence Drôme-Ardèche comme maître d'œuvre de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

### **N° 2015-03 Voirie communale – maîtrise d'œuvre avec le Conseil Général de la Drôme**

Le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune de Lus-la-Croix-Haute ne bénéficie plus de la prestation d'Assistance Technique fournie par l'état pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Il précise que le Conseil Général de la Drôme propose de se substituer à l'état au titre de cette prestation et notamment envers les communes du canton de Châtillon-en-Diois, au nombre de sept et pour un coût global de 6 850,00 € HT au titre de l'année 2015.

Considérant l'opportunité de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation d'ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ de valider le montant de la prestation fixé à 6 850,00 € HT et dont la répartition sera faite au prorata de la prestation réalisée sur chacune des communes participantes ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2015-04 Secours sur pistes saison 2013/2014 – mise en non-valeur**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante une demande de la Trésorerie de Châtillon et Luc-en-Diois relative à l'admission en non-valeur d'un titre sur l'exercice 2014 concernant le secours sur piste n° 10 du 15 mars 2014 et d'une somme de 175,00 €.

Monsieur le Maire précise que cette demande résulte de la notification du 08 décembre 2014 par la Direction Protection de l'Enfance du Rhône auprès de la Trésorerie de Châtillon et Luc-en-Diois de non prise en charge financière.

Considérant la nécessité de statuer sur la présente demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- ✓ de mettre en non-valeur la somme de 175,00 € relative au frais de secours objet du titre de recette n° 2014/116 du 10/04/2014 ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2015-05 Réseau de chaleur – demande de subvention pour étude**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'étude au titre de l'évolution du système de chauffage ayant pour combustible le bois déchiqueté vers le réseau de chaleur communal et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 000,00 € HT. Cette opération doit permettre de chauffer efficacement les bâtiments publics et de s'appuyer, en terme de combustible, sur une filière d'approvisionnement locale. Il précise que cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la part du Conseil Général de la Drôme et de la Région Rhône-Alpes et par conséquent, le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant – HT	Recettes prévisionnelles	Montant - HT
étude de l'évolution du système de chauffage du réseau communal de chaleur	15 000,00	Conseil Général 26 (40%)	6 000,00
		Région Rhône-Alpes (10%)	1 500,00
		Autofinancement (50%)	7 500,00
<b>Total</b>	<b>15 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>15 000,00</b>

Considérant la nécessité de statuer sur le présent projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ de valider le projet d'étude intéressant le remplacement du système de chauffage du réseau de chaleur sur la base estimative de 15 000,00 € HT ;
- ✓ de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme et de la Région Rhône-Alpes ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Divers**

- **Signalétique communale :**
  - ✓ information sur avancée du dossier.
- **Maison médicale :**
  - ✓ montant des différents loyers à déterminer.
- **Contentieux commune / Masciopinto :**
  - ✓ information sur procédure.
- **Personnel communal – service technique :**
  - ✓ régularisation administrative des astreintes.
- **Assainissement :**
  - ✓ information sur contrat d'assistance installations.
- **Ardèche Drôme Numérique :**
  - ✓ plan d'adressage communal à mettre en œuvre.

**Fin de la séance : 22h00**